

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Hélène Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/9cbeb10a02d3db741c87b3db>

Date d'obtention : 2021-04-07 15:36:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une approche d'intervention éducative qui permet la collaboration entre les intervenant scolaires, le service policier et le DPCP afin de réduire considérablement le délai de traitement à une moyenne de 4 jours. L'encadrement permet d'uniformiser les interventions. Il permet de protéger l'intégrité physique et psychologique des victimes afin de limiter la propagation d'images ou de vidéos intimes. Il permet également de faire de la sensibilisation auprès des investigateurs et de prévenir la venue d'autres incidents. Elle permet d'augmenter le sentiment de sécurité des adolescents, de leur parents et des intervenants scolaires. Dans le cas d'un doute qu'un jeune peut posséder des images à caractère pornographie juvénile, il est de mon devoir de lui confisquer son appareil en suivant les étapes de la trousse Sexto. S'il ne veut pas remettre son appareil malgré l'intervention, je contacte le service policier qui considérera la demande comme un acte malveillant. La grille d'évaluation de l'incident est à remplir avec les jeunes concernés par la situation. Une grille par élève et ils doivent être rencontrés individuellement. Ces éléments sont essentiels, l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue, afin de guider vers les interventions qui suivront.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens plus outiller et je sais jusqu'où je dois intervenir. Je comprends l'importance de chacun des acteurs dans l'intervention. Je constate qu'il est primordiale de se référer à l'aspect légal, la référence aux lois, dans les interventions. En aucun cas, les intervenants scolaires doivent chercher à voir les images ou vidéos Je vais suivre les étapes préliminaires en suivant l'aide-mémoire de la trousse. Aussitôt qu'un membre du personnel est informé d'une situation de sextage, l'intervenant doit déclencher le processus de l'utilisation de la trousse Sexto. Je comprends le volet éducatif prend un rôle important dans l'intervention répondant ainsi aux besoins des adolescents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le plus important de de les faire sentir en confiance et que la situation sera pris en charge dans de bref délai. Avoir une approche bienveillante à leur égard et tenter de la rassurer. En aucun cas je dois chercher à visualiser quelconque images ou vidéos à caractère de pornographie juvénile. Si une situation me porte à croire que l'acte est malveillant de la part d'un jeune, je ne dois pas remplir la grille d'évaluation de l'incident. Puisque je suis considéré comme une personne en autorité au sens de la loi et les déclarations du jeunes ne pourront être retenues dans le cas d'une poursuite judiciaire. Il en revient au service de police de poursuivre les interventions auprès du jeune. Le volet confidentialité est très important à conserver, il faut donc limiter la diffusions d'informations au minimum afin de protéger la victime.